

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 MARS 2019

L'An Deux Mil dix-neuf, le vingt-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal convoqué par convocation du 22 mars 2019, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Jacques BRUMENT, Maire.

Etaient Présents :

Mmes et MM - Jean-Jacques BRUMENT, Daniel DESCHAMPS, Bernard LE FRANCOIS, Christine GODEFROY, Michel BONNET, Laurence ARTAUD, Jean-Pierre VACHON, Carole MAUVIARD, Jean-Pierre DAMAMME, Geneviève LEFEBVRE, Pierre BOITOUT, Catherine BILLAUX, Anne CECCALDI, Sandra JOLLY, Dominique PETITJEAN-CORRIERAS, Marcel BIVILLE.

Etaient absents :

Mmes et MM Anne RIVOALEN, Victor MARIE, Laetitia ROBICHON,

Pouvoirs :

Laetitia ROBICHON	à	Christine GODEFROY
Anne RIVOALEN	à	Geneviève LEFEBVRE

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	16
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de voix :	18

Secrétaires de Séance :

Carole MAUVIARD
Jean-Pierre DAMAMME

Le Conseil Municipal décide de prendre la délibération suivante :

DELIBERATION						
DU CONSEIL MUNICIPAL						
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018						
					Nombre de membres en exercice :	19
					Nombre de membres présents :	15
					Nombre de suffrages exprimés :	17
					VOTES : contre : 0 pour :	17
					Date de convocation :	22/03/2019
76 349					séance du	28/03/2019
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VACHON, adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean Jacques BRUMENT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;						
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		297 359,01 €	94 627,69 €			202 731,32 €
Opérations de l'exercice	1 847 742,80 €	2 318 762,84 €	938 537,25 €	1 031 254,09 €	2 786 280,05 €	3 350 016,93 €
TOTAUX	1 847 742,80 €	2 616 121,85 €	1 033 164,94 €	1 031 254,09 €	2 786 280,05 €	3 552 748,25 €
Résultats de clôture		768 379,05 €	- 1 910,85 €			766 468,20 €
Restes à réaliser			151 584,00 €	87 883,00 €		
TOTAUX CUMULES			1 184 748,94 €	1 119 137,09 €		
RESULTATS DEFINITIFS		768 379,05 €	- 65 611,85 €			702 767,20 €
2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;						
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;						
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus						
Ont signé au registre des délibérations : D. DESCHAMPS - B. LE FRANCOIS - C. GODEFROY - M. BONNET - L. ARTAUD - JP. VACHON - C. MAUVIARD JP. DAMAMME - G. LEFEBVRE - P. BOITOUT - C. BILLAUX - A. CECCALDI - S. JOLLY - D. PETITJEAN-CORRIERAS - M. BIVILLE						

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré, que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2. - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3.- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Monsieur DESCHAMPS adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement pour l'exercice comptable 2018 s'élève à **768 379.05 €**

Comme le prévoit la loi, il y a lieu de d'affecter prioritairement le résultat de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2018 ainsi que de l'éventuel déficit des restes à réaliser.

De ce fait, il est proposé d'affecter le résultat cumulé comme suit :

En recettes d'investissement :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé **65 611.85 €**

En recette de fonctionnement :

Compte R 002 Résultat de fonctionnement reporté **702 767.20 €**

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Après présentation de Monsieur DESCHAMPS, Adjoint au Maire des propositions d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer aux associations pour l'année 2019 les subventions répertoriées dans le tableau ci-joint.

Tiers		BP 2017	BP 2018	BP 2019
A PAS DE LOUP ASSOCIATION	subvention communale fonctionnement	700,00	700,00	700,00
ACREPT ASSOCIATION	subvention communale fonctionnement	460,00	460,00	460,00
ASECA	subvention communale fonctionnement	700,00	700,00	700,00
CLUB DU 3EME AGE	subvention communale fonctionnement	1 200,00	1 200,00	1 200,00
CLUB NAUTIQUE DE POURVILLE	subvention communale fonctionnement	300,00	300,00	300,00
	Subvention Communale Exceptionnelle		400,00	
COOPERATIVE SCOL PRIMAIRE	subvention communale fonctionnement	700,00	700,00	700,00
	subvention communale spectacle Noël	400,00	400,00	400,00
	subvent exceptionnelle voyage scolaire	3 000,00		
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	subvention communale fonctionnement	500,00	500,00	500,00
	subvention communale spectacle Noël	400,00	400,00	400,00
ASA Val de Bresle	subvent* communale fonct Course de Côte	1 500,00	1 500,00	1 500,00
OLYMPIQUE DU LITTORAL	subvention communale fonctionnement	4 000,00	1 500,00	1 500,00
	subvention convention animateur	1 700,00		
OFFICE MUNICIPAL DES FETES	Subvention communale exceptionnelle	3 000,00	3 000,00	0,00
PONEY CLUB DU VAL	subvention communale fonctionnement	700,00	700,00	700,00
SPA	subvention communale fonctionnement	1 000,00	1 000,00	0,00
UNION DELEGUE DEPART EDUC NAT	subvention communale fonctionnement	32,00	32,00	32,00
UNION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS	Subvention Communale Exceptionnelle	2 300,00	2 300,00	2 300,00
	Subvention Communale Fonctionnement	700,00	700,00	700,00
HARMONIE MUNICIPALE OFFRANVILLE	subvention exceptionnelle	0,00	0,00	200,00 €
VELOCE CLUB D HAUTOT	subvention communale fonctionnement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
CYCLOCLUB HAUTOT	subvention communale fonctionnement	0,00	500,00	200,00
TOTAL		26 292,00	19 992,00	15 492,00

CREDITS SCOLAIRES 2019

Monsieur DESCHAMPS, adjoint aux Finances rappelle au Conseil Municipal qu'il est alloué chaque année un crédit par élève pour permettre aux écoles Maternelle et Primaire de la Commune de procéder à l'achat de fournitures scolaires.

Il propose de maintenir à 46€ le montant du crédit alloué par élève des écoles Maternelle et Primaire de la Commune pour l'achat de fournitures scolaires.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- FIXE à 46 € le montant du crédit alloué par élève aux écoles Maternelle et Primaire pour l'année 2019

PLAGE DE POURVILLE - CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PELOUSE DE LA PLAGE DE POURVILLE MONSIEUR CASTEL - MANEGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur CASTEL a demandé à bénéficier d'une autorisation d'emplacement sur la pelouse de la plage de Pourville pour y installer un manège pour enfants.

Monsieur le Maire propose de maintenir le droit de place à 200 € pour la saison 2019, de mi-juillet à mi-août.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le tarif proposé, fixé à 200 €**
- CHARGE Monsieur le Maire de passer et de signer la convention.**

PLAGE DE POURVILLE - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Année 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un certain nombre d'activités professionnelles (vente d'objets, petite restauration,...) s'exercent en partie sur le domaine public (par exemple le perré promenade de la plage de Pourville).

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer la redevance forfaitaire pour la saison 2019.

Il propose de fixer la redevance à 650€ payable au 15 août 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le tarif proposé, fixé à 650 € pour la saison 2019.**
- CHARGE Monsieur le Maire de passer et de signer les conventions afférentes à cette décision.**

PLAGE DE POURVILLE - DEMANDE D'OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

VENTE DE GLACES A EMPORTER 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un emplacement pour vendre des glaces alimentaires et crèmes glacées est mis à disposition chaque année sur le domaine public à proximité de la plage de Pourville durant la saison estivale à compter du 1^{er} avril jusqu'au 10 octobre.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette mise à disposition et de maintenir le tarif à la somme de **2100 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE de mettre à disposition un emplacement glacier sur le domaine public à proximité de la plage de Pourville et de maintenir le montant de la redevance à la somme de 2100€ pour la saison 2019**
- **CHARGE Monsieur le Maire de passer et de signer la convention y afférent.**

MINI GOLF - CONVENTION D'EXPLOITATION 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Etienne VARIN lui a indiqué son intention d'exploiter pour la saison 2019 le Mini Golf de Pourville du 1^{er} mars au 1^{er} novembre.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention d'exploitation pour la saison 2019 et de fixer la redevance à la somme de **3900 €**.

* Il rappelle que la commune a sollicité Monsieur Varin afin de mettre en place une location de vélos pour la saison, en partenariat avec une Association vélos-services. Ce dernier a accepté de prendre en charge la gestion des locations, ainsi que la mise en place et le repliement des cycles chaque jour.

Afin d'indemniser Monsieur Varin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réduire la redevance de 600 € rapportant celle-ci à la somme de 3300€, payable en deux termes égaux selon les modalités habituelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE de fixer le montant de la redevance à 3900 €, ramenée à 3300€ compte tenu de la gestion des vélos, somme payable en deux termes, de 1650 € le premier au 31 juillet 2019, le second au 31 août 2019.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de passer et de signer la convention.**

CENTRE DE LOISIRS - TARIFS 2019

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le centre de loisirs organisé sur la commune depuis 2004 était porté par l'ADDLE. La prestation de ce dernier ne donnant plus pleinement satisfaction il a été décidé de ne pas organiser le CLSH sur la commune d'Hautot

sur Mer cette année, et de bénéficier avec l'accord du Conseil Municipal d'Offranville, du centre de loisirs organisé en régie par la commune d'Offranville.

Les conditions d'ouverture du centre aéré pour l'année 2019 sont les suivantes :

- 2 semaines pendant les vacances de Février 2019
- 2 semaines durant les vacances de Pâques 2019
- 4 semaines au mois de juillet 2019
- 2 semaines durant les vacances de Toussaint 2019.

~ **Les inscriptions devront être effectuées par les parents auprès du service Jeunesse Offranville.**

~ **Fixation des Tarifs : Monsieur le Maire propose de prendre en charge pour chaque élève la différence entre le tarif extérieur appliqué par Offranville et le tarif fixé ci-dessous, la commune d'Offranville sera chargée d'émettre un titre de recettes auprès de la commune d'Hautot sur Mer :**

	TARIF / enfant	Journée	Semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
QF1	Moins de 550	8,50 €	41,50 €	83,00 €	124,00 €	133,00 €
QF2	Entre 550 et 1200	10,00 €	51,00 €	102,00 €	153,00 €	167,50 €
QF3	Plus de 1200	12,50 €	62,00 €	123,50 €	185,50 €	201,00 €

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE de maintenir les tarifs ainsi que les modalités pratiques d'organisation comme indiqués ci-dessus pour l'année 2019.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.**

TAUX D'IMPOSITION 2019

Après présentation par Monsieur DESCHAMPS, Adjoint au Maire chargé des finances, et discussion du Conseil Municipal sur le budget,

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le taux des impôts locaux pour l'année 2018 selon le tableau ci-dessous :

	Taux 2019	Bases 2019	Produits
Taxe d'Habitation	12.76%	2 733 000 €	361 491€
Taxe Foncière Bâti	21.85%	2 086 000 €	455 791€
Taxe Foncière Non Bâti	52.02%	79 400 €	41 304 €

TOTAL 858 586 €

BUDGET PRIMITIF 2019

Suite à la présentation générale du projet du Budget Primitif 2018 par Monsieur le Maire, et à sa discussion par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

VU :

- L'avis du Bureau Municipal
- L'avis de la commission de finances
- L'avis de la Commission Générale

APPROUVE chapitre par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'Investissement, en recettes et en dépenses, le Budget Primitif 2019 de la commune d'Hautot-sur-Mer qui s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	2 602 886	Euros
Recettes de Fonctionnement	2 602 886	Euros

Dépenses d'Investissement	2 514 267	Euros
Recettes d'Investissement	2 514 267	Euros

TRAVAUX DE RESTAURATION MARE DE L'ANCIEN TILLEUL - DEMANDES DE SUBVENTIONS

AGENCE DE L'EAU - DEPARTEMENT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal le devis d'aménagement et de restauration de la mare communale de l'ancien tilleul située Rue Grimaldi établi par la société STT Thibault Thieury, d'un montant de 17 228 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider d'entreprendre ces travaux, et propose de le charger de solliciter l'aide financière du Département de Seine Maritime au titre de « la préservation du patrimoine » au taux de 50% d'un montant plafonné à 8000€ HT par Mare, ainsi que l'aide de l'Agence de l'Eau au taux de 80% du montant HT.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'entreprendre les travaux de restauration de la mare de l'ancien tilleul pour un montant total de 17 228€ HT.

- SOLLICITE l'aide financière du Département de Seine Maritime au taux maximum

- SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau au taux maximum

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

INDEMNISATION PAR L'ASSURANCE

Monsieur le Maire fait état des indemnisations dont les assureurs SMACL et CFDP ont fait parvenir le règlement sous forme de chèque et de virement

- Dégât des eaux salle des mariages Chèque de 9 613.20€
- Assurance juridique référé Gens du voyage Virement de 1 188.19€

Monsieur le Maire propose donc à ses collègues d'accepter ces sommes au titre de l'indemnisation et de l'autoriser à encaisser les montants correspondants.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE l'indemnisation des sinistres précités.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les sommes correspondant.**

**S.D.E 76 - ADOPTION DE L'AVANT PROJET N° M1372
ECLAIRAGE PUBLIC - LED
QUARTIER DES ACACIAS – RUE DU VAL ALAIN**

Monsieur BONNET, adjoint au maire chargé des travaux présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet référencé AVP-EP-2018-76349-M1372 proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie SDE76, correspondant aux travaux d'électrification du Quartier des Acacias et de la Rue du Val Alain.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 42 876€ TTC avec une participation de la commune de 14 961€ TTC.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE le projet ci-dessus**
- **DECIDE que la participation de la Commune sera inscrite au budget primitif 2019 à hauteur de 14 961€**
- **DEMANDE au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.**

1 abstention

**S.D.E 76 - ADOPTION DE L'AVANT PROJET N° M1374
EFFACEMENT ET ECLAIRAGE PUBLIC
CAVEE DES PATIS DOUX**

Monsieur BONNET, adjoint au maire chargé des travaux présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet référencé AVP-EP-Eff-2019-76349-M1374 proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie SDE76, correspondant aux travaux d'électrification de la Cavée des Pâtis Doux.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 126 594€ TTC avec une participation de la commune de 44 210€ TTC.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le projet ci-dessus
- **DECIDE** que la participation de la Commune sera inscrite au budget primitif 2019 à hauteur de 44 210€
- **DEMANDE** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

1 abstention

**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE PETIT APPEVILLE
RD 925 – ROUTE DE DIEPPE
MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en sa séance du 6 mars 2019 il a missionné Monsieur Samuel CRAQUELIN, en qualité de maître d'œuvre pour établir le dossier de consultation du marché concernant l'aménagement de la traversée de la Route Départementale 925 dite Route de Dieppe.

A cette fin, il est proposé de diviser le marché en deux lots :

Lot 1 : Voirie

Lot 2 : Feux tricolores

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer l'appel public à concurrence après validation des pièces du marché établies par M. CRAQUELIN de l'autoriser à ouvrir les plis et à retenir la meilleure offre conformément à l'avis de la commission d'appel d'Offres, de signer le marché et de notifier au candidat retenu ainsi qu'aux candidats non retenus.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel Public à concurrence pour le marché de travaux d'aménagement de la RD925
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'ouvrir les plis, accompagné de la CAO.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces qui le composent.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux candidats.

**TRAVAUX DE VOIRIE - RUE GABRIELLE
CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VARENGEVILLE**

Monsieur le Maire indique à ses collègues que la Rue Gabrielle, mitoyenne aux communes d'Hautot sur Mer et de Varengenville sur Mer doit faire l'objet de travaux de réfection de voirie.

La commune de Varengenville, en qualité de maître d'ouvrage sollicitera les financements DETR et du Département sur une estimation de travaux d'environ 31 600€ HT.

Déduction faite des subventions, la participation TTC pour chaque commune devrait être de l'ordre de 12 000€ Le montant définitif ne sera établi qu'après exécution des travaux et présentation d'une facture définitive.

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil de donner son accord sur les travaux et de le charger d'établir la convention qui régira les modalités notamment financières de répartition.

Sur ce, après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE de réaliser les travaux de voirie sous la maîtrise d'ouvrage de Varengeville, pour une participation d'environ 12 000€.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire signer la convention avec la commune de Varengeville sur Mer et tout autre document afférent à ce dossier.**

ECOLE MATERNELLE LES SOURCES EQUIPEMENT INFORMATIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Paredes, Directeur de l'Ecole Maternelle les Sources, en date du 25 mars 2019.

Ce dernier sollicite la dotation de chacune de ses classes par deux ordinateurs soit au total 4 PC et écrans.

Il présente un devis estimatif établi par ALPH SON d'un montant estimatif de 1806.44€ HT.

Monsieur le Maire propose donc d'inscrire cette dépense en section d'investissement du Budget primitif 2019 et de solliciter une subvention DETR au titre de « Equipement informatique : accès au numérique dans les écoles maternelles » au taux maximum.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE de doter l'école maternelle Les Sources de quatre ordinateurs pour un montant estimé à 1 806.44€ HT**
- **SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR au taux de 20% à 30%.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Fin de la séance : 21h50